

PRECONISATIONS Gouvernement et ARS Bretagne

Si je n'ai pas de symptômes mais que j'ai eu un contact étroit ou que je vis avec une personne malade du COVID-19 : je m'isole à domicile, je réduis strictement mes sorties sauf pour ravitaillement alimentaire, j'applique les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'arrête les embrassades), je prends ma température 2 fois par jour et j'auto-surveille les symptômes de la maladie.

2 cas :

je tousse et /ou j'ai de la fièvre = j'appelle un médecin et je reste à mon domicile et m'isole
je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ou j'ai fait un malaise = j'appelle le 15

Vous pensez avoir été exposé au Coronavirus COVID-19 et avez des symptômes ?

Toutes les personnes concernées sont invitées prendre connaissance de la marche à suivre en cas de doute (appel médecin traitant, appel SAMU Centre 15 etc.) grâce à cette infographie.

Le ministère des Solidarités et de la Santé a également validé un algorithme co-développé par l'Institut Pasteur et l'APHP permettant d'orienter, via des outils numériques, les personnes pensant avoir été exposées au Coronavirus (COVID-19).

En cas de doute, faites le test : <https://maladiecoronavirus.fr/>

Consulter le site du ministère de l'intérieur www.gouvernement.fr